



Saint-Étienne- de-Lauzon

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON

R È G L E M E N T # 5 5 9

AMENDANT CERTAINES DIS- POSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 513

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, Comté des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le sixième (6^e) jour du mois de juin 1994, à 19 h 30, en la salle du Conseil sise à la Bibliothèque Albert-Rousseau, à laquelle étaient présents :

MONSIEUR LE MAIRE :

CHRISTIAN JOBIN

MESDAMES LES CONSEILLÈRES :

JEANNIE PAULIDIS
RITA DUFOUR
LUCIE GOULET

MESSIEURS LES CONSEILLERS :

JACQUES MERCIER
BERTRAND LA-RUE
PHILIPPE LABERGE

Tous membres du Conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'un avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné, soit à la session régulière du Conseil du 2 mai 1994 ;

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Bertrand La-Rue
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Jeannie Paulidis
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :*

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1.- Le présent règlement porte le titre de «RÈGLEMENT NUMÉRO 559 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 513».

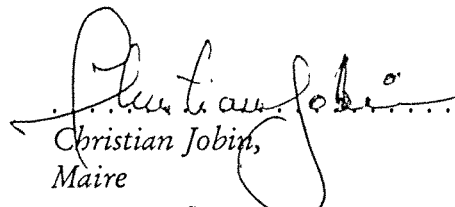
ARTICLE 2.- L'objet de ce règlement est d'autoriser les habitations de type unifamiliale isolée dans la zone Ra-16.

ARTICLE 3.- *La grille des usages, faisant partie intégrante du Règlement de zonage # 513 en vertu de l'article 4.1 du même règlement, est modifiée de telle sorte que les habitations de type unifamiliale isolée sont dorénavant autorisées dans la zone Ra-16. La lettre «A» est par conséquent ajoutée en regard de ladite zone, à la ligne 11 de la grille des usages.*

ARTICLE 4.- *Les normes stipulées à la grille des spécifications, faisant partie intégrante du Règlement de zonage # 513 en vertu de l'article 4.2 du même règlement, et prévalant déjà dans la zone Ra-16, s'appliquent aux habitations de type unifamiliale isolée.*

ARTICLE 5.- *Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.*

ADOPTÉ À SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, ce sixième (6^e) jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994).


.....
Christian Jobin,
Maire


.....
Sébastien Hamel, avocat,
Secrétaire-trésorier

SH/rm